



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 29 JUIN 2026

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Alexandre MALFAIT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : Mme Karine GAUTHIER, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Stéphanie RIGAUX, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Frédéric MELCHIOR, M. François LEMAIRE.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT.

COLLÈGES - SUBVENTIONS MATÉRIAUX 2026.

(N°2026-281)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code de l'Éducation et notamment ses articles L.213-2 et R.421-58 ;

Vu la délibération n°2026-52 du Conseil départemental en date du 30/03/2026 « Budget Primitif de l'exercice 2026 » ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2017-394 du Conseil départemental en date du 25/09/2017 « Dotations de fonctionnement et d'équipement des collèges – Exercice 2018 » ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et notamment ses

articles 18, 20 et 29 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;
Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Éducation, Culture, Sport et Citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 01/06/2026 ;

Madame Blandine DRAIN, intéressée à l'affaire, n'a pris part ni au débat, ni au vote.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer aux 63 collèges et pour les 73 projets, les dotations spécifiques pour l'achat de matériaux, conformément au tableau joint en annexe, pour un montant total de 299 705,18 €, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les bénéficiaires visés à l'article 1, les conventions précisant les modalités de versement et de contrôle de l'emploi de ces dotations spécifiques, dans les termes du projet type joint à la présente délibération.

Article 3 :

Les dépenses versées en application de l'article 1 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C03-221L06	655111/93221	Dotation aux collèges pour fournitures de matériaux	304 266,48	299 705,18

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 43 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 1 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 29 juin 2026

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

DEMANDES DE DOTATIONS POUR FOURNITURE DE MATÉRIAUX – PROGRAMME 2026

TERRITOIRE	COMMUNE	COLLÈGE	PROJETS :	Montant Validé
ARRAGEOIS	BAPAUME	Carlin Legrand	Équipement en pavés LED bâtiment Legrand et installation de détecteurs de mouvement dans les couloirs	2 711,40 €
ARRAGEOIS	ACHICOURT	Adam de la Halle	LED et robinets temporisation	4 860,92 €
ARRAGEOIS	ARRAS	Pierre et Marie Curie	Équipement LED et faux plafonds	3 516,88 €
ARRAGEOIS	ARRAS	Jehan Bodel	Remplacement des luminaires en LED - bat techno	2 760,00 €
			Remplacement des luminaires en LED - bât C	2 760,00 €
ARRAGEOIS	AUBIGNY-EN-ARTOIS	Jean Monnet	Projet 1 : Peinture et éclairage du réfectoire	1 441,70 €
ARRAGEOIS	AVESNES LE COMTE	du Val du Gy	Projet 1 : Remplacement des luminaires	4 649,06 €
ARRAGEOIS	BERTINCOURT	Jacques Yves Cousteau	Changement de l'éclairage dans les bureaux et les salles de cours	8 000,00 €
ARRAGEOIS	MARQUION	Des Marches de l'Artois	Projet 1 : Rénovation et relamping salle 17	1 016,53 €
			Projet 3 : relamping du collège, Les locaux seront priorisés en fonction du budget accordé	5 700,73 €
ARRAGEOIS	PAS-EN-ARTOIS	Marguerite Berger	Projet 3 : éclairage leds (bureaux, ateliers, locaux de restauration,...)	4 916,28 €
			Projet 5 : vestiaires et lingerie DP, Suite à audit LDA (nombre insuffisant de vestiaires pour les agents de restauration et non-conformité des armoires en lingerie) Peinture et installations de matériels aux normes	4 967,88 €
ARRAGEOIS	SAINT NICOLAS	Paul Vedaine	Rénovation de 2 salles d'enseignement (éclairage)	300,00 €
			Rénovation réfectoire (éclairage)	1 304,23 €
ARRAGEOIS	VITRY-EN-ARTOIS	Pablo Neruda	Relamping : salle de classe : 1er et 2ème étage, restauration solaire	3 460,46 €
ARTOIS	AUCHEL	Madame de Sévigné	Projet 2 : Remplacement de l'éclairage actuel par des pavés Leds au CDI, dans la salle des professeurs et dans une salle de classe en atelier Segpa	1 524,63 €
ARTOIS	AUCHY-LES-MINES	Joliot Curie	Équipement en pavés Leds dans les couloirs de l'administration, du cpe, de la vie scolaire, de la salle de permanence, de la salle des profs, du cdi et rénovation plafond du cdi	4 147,77 €
ARTOIS	BARLIN	Jean Moulin	Projet 1 : Remplacement des luminaires extérieurs par des Leds au niveau des logements, de la cantine et du préau et des luminaires de la hote au réfectoire	4 954,28 €
ARTOIS	BEUVRY	Albert Debeyre	Remplacement de l'éclairage néons des tableaux des salles de classe par des tubes Leds	1 010,88 €
ARTOIS	BRUAY-LA-BUISSIÈRE	Edmond Rostand	Projet 1 : Remplacement des tubes néons par des pavés Leds et Remise en état des éclairages défectueux (Salles de classe du RDC, 1er étage et 2ème étage – Bureaux administratifs – Vestiaires du réfectoire et locaux attenants hors réfectoire – Cuisine : Installation de réglettes étanches)	8 000,00 €
ARTOIS	BRUAY-LA-BUISSIÈRE	Simone Signoret	Projet 1 : Équipement en pavés Leds dans les couloirs, ateliers/chaufferie et extérieur	3 565,29 €
ARTOIS	CALONNE-RICOUART	Frédéric Joliot-Curie	Projet 1 : Remplacement des dalles électriques néons par des dalles Leds à l'étage de l'établissement	8 000,00 €
ARTOIS	DOUVRIIN	Antoine de Saint-Exupéry	Équipement en pavés Leds dans le gymnase	1 407,13 €
ARTOIS	HOUDAIN	Jacques Prévert	Équipement en pavés Leds dans le réfectoire de la cantine et dans les salles de classe et le bureau du RDC et du 1er étage	4 558,80 €
ARTOIS	ISBERGUES	Maurice Piquet	Projet 1 : Équipement en pavés Leds au 2ème étage du collège	4 953,31 €
			Projet 2 : Remplacement de l'éclairage extérieur en pavés Leds	379,30 €
ARTOIS	LILLERS	René Cassin	Équipement en pavés Leds dans les salles de classe 1 à 6, Salles polyvalentes, Réserves salle 6 et salle polyvalente, Labos des salle 4, SVT et sciences physiques et Bureau des surveillants	7 849,24 €
ARTOIS	LILLERS	Léo Lagrange	Projet 2 : Installation de ferme-portes entre les salles de classe des bâtiments A, B et SEGPA	1 656,00 €
ARTOIS	NOEUX-LES-MINES	Anatole France	Projet 1 : Équipement en pavés Leds dans les ateliers de la Segpa (Cuisine, Lingerie, atelier)	2 304,00 €
			Projet 2 : Équipement en pavés Leds dans les salles de classe de l'étage	2 400,00 €
			Projet 3 : Équipement en pavés Leds à l'extérieur	1 425,84 €
ARTOIS	NORRENT-FONTES	Bernard Chochoy	Projet 3 : Réparation l'alcène dans la salle de préparation froide	2 630,88 €
			Projet 4 : Réparation des lanternes avec des produits adaptés	1 510,79 €
ARTOIS	VERMELLES	Paul Eluard	Mise en place de détection d'éclairage en pavés Leds à chaque étage de l'établissement, au niveau du local à vélos, du foyer des élèves et du local des agents	2 765,29 €
AUDOMAROIS	ARQUES	Pierre menés France	Relamping du bâtiment A et B	8 000,00 €
AUDOMAROIS	THEROUANNE	François Mitterrand	Eco-rénovation des éclairages anciens bâtiments	2 579,27 €
AUDOMAROIS	SAINT-OMER	De l'Esplanade	Remplacement des dalles LED abîmées dans les salles de cours	3 899,05 €
BOULONNAIS	DESVRES	du Caraquet	Projet 1 : Isolation et amélioration des vestiaires des élèves en SEGPA, dans le bâtiment "Habitat/Technologie"	4 799,93 €
BOULONNAIS	LE PORTEL	Jean Moulin	Relamping	8 000,00 €
BOULONNAIS	OUTREAU	Albert Camus	Dojo : Remplacement de l'éclairage actuel par des leds et remise en état de la montée d'escalier	2 586,38 €
BOULONNAIS	SAMER	Le Trion	Relamping	4 102,38 €
BOULONNAIS	WIMILLE	Pilâtre de Rozier	Relamping	2 992,80 €
BOULONNAIS	BOULOGNE-SUR-MER	Paul Langevin	Projet 1 : Remplacement des éclairage par des leds	1 906,63 €
BOULONNAIS	SAINT-ÉTIENNE-AU-MONT	Paul Eluard	Projet 1 : Remplacement des néons et ampoules par des leds	4 782,22 €
CALAIS	ARDRES	De l'Europe	Projet 2 : Équipement en pavés Leds à l'extérieur et dans les locaux intérieurs (Préaux, vestiaires, local à vélos)	3 018,00 €
CALAIS	AUDRUICQ	Du Brédenarde	Projet 1 : Remplacement des dalles néons par des dalles Leds au réfectoire	3 154,38 €
CALAIS	CALAIS	Les Dentelliers	Équipement en pavés Leds dans les salles de classe du 3ème étage du bâtiment F et dans les salles F205 et F208	3 376,08 €
CALAIS	CALAIS	Martin Luther King	Projet 1 : Remplacement des réglettes par des panneaux Leds dans les salles et les locaux scolaires	2 922,83 €
CALAIS	CALAIS	Vauban	Remplacement des éclairages néons par des Leds	8 000,00 €
CALAIS	GUINES	Les Quatre Vents	Projet 4 : Remplacement des hublots lumineux de l'établissement en pavés Leds (x 39)	2 053,27 €
CALAIS	SANGATTE	Louis Blériot	Rénovation de la salle de restauration – Remise en peinture, Éclairage Leds et Remplacement des dalles de plafond	8 000,00 €

LENS-HÉNIN	CARVIN	Jean-Jacques Rousseau	Projet 1 : Remplacement des tubes néons par des pavés Leds dans le bâtiment E et la fin du bâtiment F (Salles techno., salle polyvalente, salle de devoir fait et salle pupitre – Terminer le bâtiment de la restauration scolaire et tous les toilettes)	8 000,00 €
LENS-HÉNIN	COURRIÈRES	Claude Debussy	Projet 1 : Finalisation de l'installation de panneaux Leds dans les salles de classe et changement des spots projecteurs lumineux vieillissants	7 803,48 €
LENS-HÉNIN	HÉNIN-BEAUMONT	Jean Macé	Remplacement des éclairages par des panneaux Leds et des dalles de plafond de l'internat	8 000,00 €
LENS-HÉNIN	HÉNIN-BEAUMONT	Gérard Philippe	Équipement en dalles Leds dans la partie blocs de sciences, salle informatique, salle d'art plastique et dans les couloirs des bâtiments scolaires (5 287,82 €) et Remise en peinture du bloc de sciences et du bâtiment C (1 258,80 €)	6 546,62 €
LENS-HÉNIN	LEFOREST	Paul Duez	Remplacement du parc lumineux en tubes fluo par des Leds dans le Dojo et les préaux des élèves	1 772,84 €
LENS-HÉNIN	ROUVROY	Paul Langevin	Éclairages Externat 1 : Achat de Leds et de dalles Cuisine et atelier : réglettes lumineuses hors d'usages	4 500,00 €
LENS-HÉNIN	ANGRES	Jean Vilar	Remplacement des luminaires	6 334,80 €
LENS-HÉNIN	AVION	Jean Jacques Rousseau	Remplacement de tout l'éclairage intérieur du collège par des LEDS	8 000,00 €
LENS-HÉNIN	GRENAY	Langevin Wallon	LED pour les bureaux de l'administration, de la vie scolaire et du service santé social	2 116,80 €
			Remplacement des robinets poussoirs temporisés	4 489,94 €
LENS-HÉNIN	HARNES	Victor Hugo	LED pour les salles 132, 136, 137, 138 et 140	8 252,49 €
LENS-HÉNIN	LENS Cedex	Jean Jaurès	Projet 2 : création d'un plafond et installation d'éclairage leds dans le hall du 1er étage et de la tour du collège	5 980,75 €
LENS-HÉNIN	LENS	Jean Zay	Relamping led	8 865,19 €
LENS-HÉNIN	LIEVIN	Pierre et Marie Curie	Remplacement de la robinetterie de la salle de sport	6 492,23 €
LENS-HÉNIN	VENDIN-LE-VEIL	Bracke-Desrousseaux	Rénovation murs plonge et entrée réfectoire, Réfectoire, remise en peinture de l'entrée et sortie et changement du lambris du mur, Éclairage LED (PMR-JULIS)	2 200,00 €
LENS-HÉNIN	WINGLES	Léon Blum	LED bâtiments E et F	6 816,24 €
MONTREUILLOIS-TERNOIS	AUXI-LE-CHÂTEAU	du Val d'Authie	Achever l'équipement du collège en LED	1 961,29 €
MONTREUILLOIS-TERNOIS	HESDIN	Des 7 Vallées	Relamping de 17 classes + remplacement des plaques	3 131,26 €
MONTREUILLOIS-TERNOIS	HUCQUELIERS	Gabriel de la Gorce	Faux plafonds relamping et peinture, salle 107	598,79 €
			Relamping local casiers	617,51 €
MONTREUILLOIS-TERNOIS	PERNES	Du Bellimont	Réalisation d'une remise en valeur (peinture) de la salle de restauration, wc élèves extérieurs, une salle de classe.	1 876,14 €
MONTREUILLOIS-TERNOIS	SAINT POL SUR TERNOISE	Roger Salengro	Refection des espaces de circulation du rez-de-chaussée du bâtiment C (peintures, éclairage...)	3 766,29 €
				299 705,18 €

Pôle réussites citoyennes

Direction de l'éducation et des collèges

..... **CONVENTION**

Objet : dotation pour fourniture de matériaux

Entre le Département du Pas-de-Calais, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9, représenté par Monsieur **Jean-Claude Leroy**, Président du Conseil départemental, dûment autorisé par délibération de la Commission Permanente en date du 29 juin 2026.

ci-après désigné par « le Département »

d'une part,

Et

Le collège «COLLÈGE»

Établissement Public Local d'Enseignement situé «ADRESSE», «BP»

«CP» - «COMMUNE»

Identifié au répertoire SIREN sous le N° «SIREN».

Représenté par «Civilité» «Nom_chef_établissement» «Prénom_chef_établissement», «Titre» du Collège,

ci-après désigné par le collège «COLLÈGE»

d'autre part.

Vu : l'article L 3221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu : les articles L.213-2 et R.421-58 du Code de l'Éducation.

Vu : la délibération de la Commission Permanente du 29 juin 2026.

Il a été convenu ce qui suit,

Article 1 : objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre de la dotation financière du Département dans le cadre du programme de fourniture de matériaux aux EPLE.

Article 2 : projets concernés par la convention

La présente convention financière concerne les projets du collège repris ci-dessous et pour lesquels la Maison du Département de l'Aménagement et du Développement Territorial (MDADT) a émis un avis favorable sur la faisabilité technique des projets.

«P1»	«C1» €
«P2»	«C2» €
«P3»	«C3» €
«P4»	«C4» €
«P5»	«C5» €
	«C6» €
Total des projets	«Montant_total_des_demandes_accordées» €

Article 3 : dispositions financières

Le montant global des projets repris à l'article 2 s'établit à la somme de «Montant_total_des_demandes_accordées» €.

Le montant de la dotation financière accordée par le Département, par décision de la Commission Permanente lors de sa réunion du 29 juin 2026, pour les projets nommés à l'article 2 s'élève à «Montant_total_des_demandes_accordées» €, inscrit au budget départemental 2026 au sous-programme CO3-221L06 : dotation aux collèges pour fourniture de matériaux, article 65511/93221 – dotation de fonctionnement des collèges publics.

Article 4 : versement de la dotation

Le versement de la participation départementale intervient en deux fois :

- un premier acompte de 70 % de la dotation est versé dès notification de la présente convention ;
- le solde au terme de la réalisation du projet, après réception des travaux, attestation de service fait et transmission des pièces justificatives des dépenses par le/la principal(e) du collège.

Si l'engagement de la dépense est reporté sur l'année N+1 au motif que les justificatifs des dépenses réellement engagées ne seraient pas parvenus à la direction de l'éducation et des collèges avant la fin de l'exercice, lesdits justificatifs devront être produits au plus tard pour le 1er mars de l'année N+1. Au-delà, l'engagement sera frappé de caducité et le collège ne pourra prétendre au versement du solde.

Le solde de la participation départementale tient compte du montant réel du projet.

Si le projet n'est pas réalisé ou réalisé partiellement au terme de la durée de la convention (soit au plus tard pour le 31 mars de l'année N+1), les sommes versées et non employées seront restituées au Département.

Article 5 : validation des actions des Agents Départementaux

Les projets, objet de la présente convention financés par la dotation accordée par le Département dont le montant est repris en article 3, sont réalisés grâce à l'implication des agents départementaux.

Ces projets, repris à l'EAED des agents départementaux concernés, seront valorisés par tout moyen. Ces actions seront menées en collaboration avec les services départementaux afin d'en permettre la publication.

Article 6 : durée de la convention et de réalisation des projets

La présente convention s'applique à compter de sa signature par les parties et prend fin au terme de l'exercice budgétaire concerné. Les projets, pour lesquels la dotation matériel est accordée, devront être réalisés dans la durée de la présente convention sans pouvoir excéder la fin de l'exercice budgétaire.

Article 7 : modification de la convention

La présente convention pourra être modifiée par voie d'avenant.

Article 8 : résiliation de la convention

En cas de non-respect des dispositions de la présente convention par l'une des parties, celle-ci pourra être résiliée de plein droit à l'expiration au terme d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

La résiliation pourra avoir pour conséquence la demande de remboursement total ou partiel de la dotation visée à l'article 4.

Article 9 : contentieux

En cas de litige, les parties s'engagent à chercher une solution amiable.

À défaut, les litiges qui pourraient résulter de l'application des présentes seront portés devant la juridiction territorialement compétente.

Arras, le
en 2 exemplaires originaux

Pour le Département du Pas-de-Calais
La directrice de l'éducation et des collèges

Amandine JANQUIN

Pour le collège «COLLÈGE»
«Corps_du_texte»

**«Prénom_chef_établissement»
«Nom_chef_établissement»**

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes
Direction de l'Education et des Collèges
Service Administratif et Financier

RAPPORT N°81

Territoire(s): Tous les territoires

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 29 JUIN 2026

COLLÈGES - SUBVENTIONS MATÉRIAUX 2026.

En vertu de l'article L.213-2 du code de l'éducation, le Département assure, notamment, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement des collèges. Dans ce cadre et conformément aux dispositions de l'article R.421-58 dudit code, les Établissements Publics Locaux d'Enseignements (E.P.L.E.) peuvent disposer d'une dotation spécifique de fonctionnement permettant de mettre à disposition des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (A.T.T.E.E.) des matériaux afin d'effectuer des interventions en régie et d'améliorer, ainsi, les conditions d'entretien courant des collèges.

Lors des campagnes précédentes, la priorité avait été donnée aux travaux en lien avec les économies d'énergie.

- En 2024, 61 collèges avaient déposé des demandes pour 647 000 € et 59 ont été bénéficiaires d'une subvention.
- En 2025, ce sont 72 collèges qui ont sollicité une aide pour 594 000 € et 56 projets ont été retenus.

Pour l'exercice 2026, 82 collèges ont proposé, au total, 147 projets représentant la somme de 611 579,86 €. L'enveloppe budgétaire 2026 allouée aux projets dotations matériaux, et approuvée par l'assemblée départementale lors du vote du budget primitif s'élève à 300 000 €.

Les projets ont été catégorisés et ont été examinés, au regard de leur faisabilité technique (vérification préalable de la présence d'amiante, par exemple) et des observations formulées par les techniciens bâtiments du Pôle Aménagement et Développement Territorial (P.A.D.T).

Afin de favoriser un accompagnement départemental à un maximum de collège, les critères de priorisation retenus ont été les suivants :

- les projets liés aux économies d'énergie, ceux permettant l'amélioration des conditions d'accueil des collégiens en partenariat avec les classes de Section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), ou

encore la mise en conformité de demi-pensions suite aux observations du Laboratoire Départemental d'Analyses (LDA) ou de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) ;

- un plafond de 8 000 € a été instauré par collège (avec une marge de 10% pour les projets dont l'enveloppe n'excédait pas les 9 000 €), facilitant la mise en œuvre d'un projet réalisable par l'adjoint technique territorial des établissements d'enseignement (ATTEE).

Sur la base de ces critères, 73 projets ont été retenus pour un montant global de 299 705,18 €.

Il convient de statuer sur cette affaire et le cas échéant :

- d'attribuer aux 63 collèges et pour les 73 projets, les dotations spécifiques pour l'achat de matériaux, conformément au tableau joint, pour un montant total de 299 705,18 € ;
- et de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les bénéficiaires, les conventions précisant les modalités de versement et de contrôle de l'emploi de ces dotations spécifiques, dans les termes du projet type joint.

La dépense serait imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C03-221L06	655111/93221	Dotation aux collèges pour fournitures de matériaux	304 266,48	300 000,00	299 705,18	294,82

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 01/06/2026.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY